



**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL  
DE L'AUTORITE DE CONTRÔLE PRUDENTIEL POUR 2010**

**Christian Noyer,  
Gouverneur de la Banque de France,  
Président de l'Autorité de contrôle prudentiel**

Je souhaiterais, tout d'abord, vous remercier de votre présence aujourd'hui à cette conférence de presse organisé à l'occasion de la publication du **premier** Rapport annuel d'activité de l'Autorité de contrôle prudentiel - ACP -.

L'ACP vient en effet de fêter sa **première année d'existence**, puisqu'elle a été installée le 9 mars 2010. Un an après, ce premier rapport d'activité est le symbole de la **fusion réussie** des autorités précédentes : vous y trouverez le bilan des actions menées tant du côté de la supervision bancaire que de celle des assurances.

Ce **bilan très riche** reflète la **diversité des défis que l'ACP a dû relever tout au long de l'année dans ses différents domaines de compétence**, qu'il s'agisse de la stabilité financière, de la protection de la clientèle ou des négociations internationales.

Que faut-il retenir de l'année écoulée, du point de vue de la supervision prudentielle ?

Tout d'abord, en 2010, **le contexte macroéconomique dans lequel les banques et les assurances au sens large exercent leurs activités a sensiblement évolué**. Les mesures de soutien exceptionnelles du secteur financier prises en 2008 et 2009 dans le sillage de la crise des « subprimes » ont porté leurs fruits dans la plupart des pays européens et notamment en France. Bien qu'encore modérée, **l'activité**

**économique en France et en Europe s'est redressée par rapport à 2009**, contribuant notamment à assainir graduellement la situation des entreprises industrielles et commerciales.

Ces évolutions positives ont permis aux groupes bancaires et assurantiers français d'afficher **des résultats satisfaisants et de consolider ainsi leur assise financière**.

**Dans le domaine de la réglementation**, ensuite, le cycle de négociations entamé en 2009 sous l'égide du G 20, a permis d'aboutir fin 2010 à la publication d'un **accord décisif (« Bâle 3 »)** concernant le renforcement des fonds propres et la mesure des risques. Dans le secteur des assurances, l'année 2010 a été marquée, de son côté, par la 5<sup>ème</sup> étude quantitative d'impact, destinée notamment à calibrer les dispositions techniques de la directive « **Solvabilité 2** ». L'ACP a joué un rôle de tout premier plan pour faire progresser ces différents dossiers.

Enfin, 2010 **marque également la finalisation du cadre institutionnel rénové de la supervision financière européenne**, qui a permis la mise en place, début 2011, d'un système européen de surveillance financière (SESF) et d'une nouvelle entité en charge des risques systémiques (comité européen du risque systémique- CERS).

Je souhaiterais revenir de manière plus détaillée sur certains de ces aspects ainsi que sur les enjeux qui se dessinent pour 2011.

**I) Les résultats et la solvabilité des banques et des assureurs français se sont sensiblement améliorés en 2010**

a) **S'agissant des établissements de crédit**: les résultats des cinq principaux groupes bancaires<sup>1</sup> affichent ainsi un **bénéfice net part du groupe cumulé de 22 milliards d'euros**, en hausse de **89 %** par rapport à l'année précédente.

Plusieurs facteurs expliquent cette bonne performance mais trois, en particulier, me semblent importants à souligner avec :

---

<sup>1</sup> BNP PARIBAS, SOCIETE GENERALE, GROUPE CREDIT AGRICOLE, BPCE, GROUPE CREDIT MUTUEL

- **une activité commerciale soutenue** en particulier dans la **banque de détail et des financements spécialisés**, dont le PNB a crû de 9 % ; cette hausse est elle-même principalement le fait des **activités en France**, alors que celles développées à l'étranger connaissent selon les banques des évolutions moins favorables ;

- **une baisse marquée du coût du risque**, qui s'inscrit en retrait de 36 % tous segments d'activité confondus, même si c'est principalement dans celui de la **banque de financement et d'investissement que cette évolution est la plus significative**. Il faut y voir notamment l'effet positif d'une diminution des **expositions considérées comme sensibles** (les « actifs toxiques » que l'ACP aujourd'hui, la Commission bancaire hier, n'a cessé de suivre de manière rapprochée depuis le début de la crise ;

- dans une moindre mesure, une **meilleure efficacité opérationnelle**, mesurée par le coefficient d'exploitation, qui a diminué de près de 3 %.

Grâce notamment à la **mise en réserve d'une part importante de leurs bénéfices et à l'évolution maîtrisée des risques pondérés**, les banques ont vu leur **ratio de solvabilité atteindre des niveaux historiquement élevés**, le ratio moyen sur fonds propres de base passant ainsi de 10% en 2009 à 10,6 % en 2010. Cette évolution positive s'inscrit dans le contexte de la nécessaire préparation des banques au dispositif Bâle 3, sur laquelle je reviendrai dans quelques instants. A cet égard, je souhaite souligner qu'une réglementation et une supervision exigeantes, y compris sur la question des rémunérations, favoriseront cette préparation. De ce point de vue, je note d'ailleurs, et c'est un aspect positif à mon avis, que la rentabilité de l'investissement dans le secteur bancaire est devenue du même ordre que celle dans les secteurs non financiers

b) **S'agissant du secteur des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance**, au sein duquel de nombreuses restructurations sont intervenues (le nombre total d'entreprises soumises au contrôle de l'ACP est ainsi passé de 1 268 à 1 129 entre 2009 et 2010). les premières tendances qui se dessinent sont également positives. Les résultats à **fin 2010 sont ainsi bénéficiaires et les chiffres d'affaires, s'inscrivent en hausse** ; sur la base des publications effectuées par 4 groupes français, ce

qui est certes un échantillon partiel au regard du marché, le chiffre d'affaire progresse ainsi de près de 5% et le résultat net hors exceptionnels de plus de 20%. Toutefois **l'augmentation en non-vie du coût de la sinistralité**, sous l'effet en particulier des événements climatiques, tend à **peser sur la rentabilité**.

Leurs **marges de solvabilité, très largement supérieures à 100 %**, ont, elles, connu des évolutions contrastées selon les groupes mais l'on observe pour certains une hausse significative la marge de solvabilité exprimée en moyenne sur l'année 2010 s'établit à 162 % pour un échantillon de 3 grands groupes français]

**Au total, je crois qu'il faut retenir de ces évolutions que les grands groupes bancaires et assurantiels français présentent une rentabilité et une solvabilité de bon niveau.**

II) **La persistance de sources d'instabilité potentielles appelle toutefois à une grande vigilance de la part de l'ensemble des acteurs**

**Il me paraît tout d'abord utile de rappeler que les entreprises soumises au contrôle de l'ACP ont fait preuve d'une bonne résistance** depuis le début de la crise.

**Cette résistance a été confirmée par les stress tests européens** menés en 2010 dans les secteurs assurantiel et bancaire, exercices qui, comme vous le savez, **vont être renouvelés cette année**.

Il n'en demeure pas moins que les **sources d'instabilité potentielles sont nombreuses**. Au-delà des enjeux spécifiques aux développements sur le marché de la dette souveraine et de leurs effets sur l'économie réelle, plusieurs points me paraissent devoir être soulignés :

- 1) Le **renouvellement des passifs à moyen et long terme** auquel les banques vont devoir ou ont commencé à procéder intervient dans un contexte de marché susceptible de conduire à un **renchérissement du coût des nouvelles ressources** ;
- 2) Si le **risque de crédit** apparaît globalement maîtrisé, une reprise économique trop faible pourrait fragiliser les entreprises **les plus vulnérables, et notamment les PME** ;

- 3) La **volatilité accrue des marchés financiers** pourrait peser sur les résultats des grands groupes et sur la liquidité de certains produits ;
- 4) S'agissant plus spécifiquement du secteur assurantiel, le risque, en **non-vie**, d'une **hausse du coût des sinistres**, en lien avec l'ampleur des phénomènes climatiques mais également avec le renchérissement du prix des éléments pris en compte pour l'indemnisation des assurés doit être noté ; par ailleurs, **l'environnement de taux long durablement bas** pourrait défavorablement jouer sur l'activité et les résultats de **l'assurance-vie**.
- 5) Enfin, **le secteur de l'immobilier, notamment résidentiel, appelle l'attention, dans la mesure où il a connu une forte hausse des prix, à laquelle, au-delà des déséquilibres entre l'offre et la demande de logements, des taux de crédit particulièrement bas ne sont pas étrangers.**

Face à ces défis, les établissements bancaires et d'assurance vont devoir maintenir une **gestion rigoureuse de leurs risques**. Cela passe par la définition ou la poursuite d'une **politique de tolérance aux risques appropriée**, ainsi que par le maintien d'investissements suffisants dans des **systèmes d'information** permettant une analyse fine des expositions à des risques variés, et d'un contrôle exigeant et permanent de limites de risque adéquates.

**L'ACP continuera à se montrer particulièrement vigilante** sur l'effectivité des mesures prises par les établissements soumis à son contrôle sur ces différents aspects et ce, dans le cadre du **contrôle permanent** comme **des inspections sur place** menées dans chacun des deux secteurs.

Par ailleurs, la mise en **place de la nouvelle architecture européenne de la supervision financière** dans laquelle l'ACP et la Banque de France sont naturellement représentées, contribuera à **renforcer l'efficacité des actions menées au plan national** pour relever ces différents défis.

**III) Dans ce contexte, il est nécessaire que l'ensemble des parties prenantes poursuivent leurs efforts d'adaptation au regard des réformes en cours dans le secteur bancaire (« Bâle 3 ») comme dans celui des assurances (« Solvabilité 2 »).**

Comme je l'ai indiqué précédemment, **les réglementations des secteurs bancaire et assurantiel ont été ou vont être profondément remaniées**. Permettez-moi de revenir sur leurs caractéristiques essentielles et les enjeux qu'elles font naître.

a) **Pour les établissements de crédit**, il s'agit des règles publiées par le Comité de Bâle le 16 décembre 2010, connues sous le nom de Bâle 3. Ces nouvelles exigences prudentielles constituent une **avancée majeure**. Elles visent à **renforcer le niveau et la qualité des fonds propres**, à **améliorer la mesure des risques encourus**, à **réduire le risque de cyclicité** ainsi qu'à **établir des standards quantitatifs et qualitatifs sur la mesure des risques de liquidité et de transformation**.

Elles vont conduire à renforcer la **résistance des banques** face aux aléas des marchés financiers et de la conjoncture économique et, partant, à **leur permettre d'assurer sans à-coup leur activité de crédits aux ménages et aux entreprises** et donc de **contribuer au financement de la croissance**.

Le plein succès de ces mesures repose toutefois sur deux conditions.

La première, **c'est que les établissements de crédit prennent toutes leurs dispositions pour s'y préparer**. De ce point de vue, la **mise en œuvre graduelle** du dispositif, à partir de 2013 pour celles relatives à la définition du capital et à la mesure des risques, et à compter de 2015 pour les dispositifs relatifs à la liquidité, **doit être mise à profit pour adopter toutes les mesures qui s'imposent**. Je pense plus particulièrement à la consolidation de l'assise financière et du stock d'actifs liquides des banques, ainsi qu'à leur politique de refinancement à court et moyen terme. Je précise que cela n'est pas antinomique avec l'idée que j'ai déjà exprimée de profiter de la période d'observation pour corriger si nécessaire certains aspects du calibrage des ratios de liquidité et de transformation.

La seconde condition repose sur **la nécessaire synchronisation, à l'échelle internationale, de la mise en œuvre de toutes ces mesures**. Il importe en effet, pour des raisons **d'efficacité** autant que **d'égalité de concurrence**, que toutes les dispositions relatives à Bâle 3 soient mise en œuvre de **manière simultanée** selon le calendrier arrêté par les instances décisionnaires dans tous les pays, en

Europe comme dans les autres régions du monde. C'est un point sur lequel les autorités françaises seront très attentives, notamment dans le cadre de la **présidence française du G 20**.

b) **dans le secteur de l'assurance**, la préparation des mesures techniques nécessaires à la mise en place de la directive Solvabilité 2 se poursuit. Comme pour les banques, il s'agit d'une **évolution décisive** destinée à améliorer **l'adéquation des fonds propres aux risques**, dont la mesure va être très sensiblement affinée, y compris en offrant la possibilité de recourir aux modèles internes.

Comme vous le savez, le calibrage final du futur dispositif prudentiel doit se poursuivre et **l'ACP est totalement mobilisée pour cela**. Elle cherche tout à la fois à maintenir une vision d'ensemble cohérente et à traiter les particularismes, par exemple liés à la spécialisation de certains organismes dans les meilleures conditions. **Au-delà, elle met tout en œuvre pour conforter la préparation technique des différents acteurs. La forte participation des organismes français à l'étude quantitative d'impact qui vient de s'achever**, à laquelle plus de 500 d'entre eux ont pris part, me paraît très **encourageante** de ce point de vue. **Les efforts entrepris à cet égard doivent naturellement se poursuivre**.

c) Au-delà de ces deux grandes réformes réglementaires pour le renforcement de la stabilité financière, je voudrais également signaler la poursuite des travaux internationaux sur l'identification et les modalités de supervision **des entités systémiques**, auxquels l'ACP et la Banque de France participent activement. C'est un sujet important qui ne doit pas être cantonné à la question des banques systémiques, ainsi que l'a d'ailleurs souligné le G20.

#### **IV) D'autres aspects méritent toute notre attention**

Je crois utile de revenir sur deux autres problématiques que le superviseur français, et au-delà les autorités françaises, ont à cœur de traiter.

a) Je pense plus particulièrement à la **protection de la clientèle**. L'ACP, en lien avec l'Autorité des marchés financiers, a développé d'importants moyens pour surveiller les pratiques des

acteurs concernés. **A cet égard, de nombreux contrôles ont été diligentés en 2010. Ils vont se poursuivre en 2011.** L'ACP entend veiller scrupuleusement au respect non seulement des dispositions législatives et réglementaires mais également des règles de bonne pratique de chaque profession.

- b) Dans un autre ordre d'idées, je souhaiterais également parler de **la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**, que les autorités françaises ont de tout temps considéré comme centrale. Comme vous le savez sans doute, le dispositif français a fait l'objet d'une évaluation approfondie par le Groupe d'Action Financière (GAFI). Le processus d'évaluation, qui a duré près d'un an et demi, vient de donner lieu à la publication d'un rapport de synthèse, le 17 février dernier, dans l'attente du rapport complet qui sera publié ultérieurement. D'ores-et-déjà, il est clair que le GAFI reconnaît la haute qualité et l'efficacité d'ensemble du dispositif institué par la France. Elle se situe ainsi parmi les trois pays les mieux notés au monde. Le rapport porte une notamment une appréciation tout à fait positive sur la supervision des organismes financiers, en soulignant la grande qualité du système coordonné de contrôles permanents sur pièces et sur place.

\*\*\*

**En conclusion, le secteur financier français est robuste, c'est incontestable. Dans un monde où les sources de vulnérabilité sont multiples, j'appelle au maintien d'une gestion rigoureuse des risques.**

**Celui-ci passe tout d'abord par une discipline de tous les instants de la part des groupes bancaires et assurantiels. Le renforcement du cadre réglementaire va dans le même sens. Nous sommes en train de finaliser un paysage réglementaire nouveau et il importe que tous les acteurs, entités supervisées et autorités de supervision, s'y préparent. Soyez assurés que, pour la France, l'ACP en prend l'engagement.**